

Notre électricité repose sur les cadavres des populations nigériennes, et la censure des médias.

Dans sa livraison des Dimanche 17 et lundi 18 avril, le journal « *Le Monde* » par l'intermédiaire de la plume d'Hervé Kempf a publié un article sur « la malédiction d'Arlit ».

On en ressort avec des sentiments partagés, bien sûr *Le Monde* lève une partie du voile sur le scandale de l'électricité nucléaire en France. Avec un peu de jugement on peut comprendre que l'électricité en France est produite en générant des cadavres au Niger, comme nous l'avions déjà signalé dans ce bulletin d'information (n°95, Nov-Déc. 02) en reprenant un reportage effectué par une équipe de journalistes britanniques. Mais d'un autre côté nous ne pouvons nous départir d'un fort sentiment de frustration. Tout d'abord on ne peut s'empêcher de ressentir combien la plume de M. Kempf a dû être contrainte, car nous faisons confiance à M. Kempf qui a débuté comme anti-nucléaire, mais il doit manger et la censure au journal « *Le Monde* » doit être terrible ? Par conséquent, il est vraiment utile de rappeler le dossier et de lire entre les lignes. C'est sur ces informations pertinentes et manquantes que je voudrais m'appesantir.

Le thème de cette article c'est la « malédiction d'Arlit », au début les habitants « vouaient une admiration aux sociétés minières, maintenant celle-ci a cédé la place à une angoisse diffuse, liée à la peur de la radioactivité et de ses conséquences ». Les maladies se multiplieraient, toute la population serait irradiée, l'eau aussi serait contaminée.

L'auteur conclut en écrivant qu' »une solution serait d'autoriser une contre-expertise indépendante et de se donner les moyens de plonger dans le passé ». Il « oublie » cependant de mentionner que la CRII-RAD s'est rendue en mission à l'invitation de l'organisation [Aghir In'Man] présidée par M. Almoustapha ALHACEN, en Décembre 2003, et que tout son matériel a été saisi à l'aéroport sans doute à la demande de devinez qui ? La CRII-Rad voulait faire une contre-expertise, pourquoi et par qui en a-t-elle été empêchée ? pourquoi n'y a-t-il aucune mention de faite de cette mission contrariée ? M. Kempf oublie aussi de préciser que des contre-expertises ont néanmoins pu être effectuées par l'ONG Sherpa, avec le soutien de la CRIIRAD entre décembre 2003 et avril 2005 résultats qui ont été présentés à la presse le lundi 25 avril 2005 (ce qu'il ne savait pas encore au moment où il a rédigé son article) au Cabinet de M. Bourdon avocat et président de l'ONG Sherpa.

Les premières conclusions de cette conférence de presse sont accablantes pour Areva et sa filiale nigérienne :

1. La qualité du suivi médical des travailleurs gravement mise en accusation
 - Erreurs de diagnostics ou maladies non traitées
 - Défaut d'information des patients : le cas particulier des maladies pulmonaires et des cancers
 - Evacuations sanitaires tardives ou refusées
 - Demandes de réaffectation pour inaptitude médicale non suivies d'effet
 - La visite de fin de contrat : une simple formalité
 - Prise en charge insuffisante des anciens travailleurs
 - Défaut de surveillance médicale des sous-traitants
 - ETC.

Ce dossier est disponible sur le site : asso.sherpa@wanadoo.fr et certainement au site de la CRIIRAD : criirad.com

2. La CRIIRAD elle conclut
 - à la contamination des eaux,
 - constate la dispersion de ferrailles contaminées,
 - mesure les risques liés au radon, etc...

Pourtant, l'auteur prend pour argent comptant les déclarations d'un employé d'une ex-filiale d'Areva - le laboratoire Algade- qui contrôle la radioprotection des sites. Or, il existe différentes façons de mesurer le radon, selon ce qu'on veut trouver. On peut se contenter de mesurer l'air inspiré et tout de suite expiré sans lui laisser le temps de « prendre la température » du contenu des poumons, mais on peut aussi mesurer l'air qui a séjourné dans les poumons et là on n'obtient pas les mêmes résultats... D'ailleurs si la CRII-rad s'est vue interdite de mesurer, c'est certainement parce qu'on avait peur de ses protocoles, et de ses résultats, décidément nous nous heurtons à trop de coïncidences pour

ne pas penser que les mesures citées par le journal « *le Monde* » sont fausses... Pourquoi M. Kempf ne l'écrit-il pas ouvertement, d'un côté les maladies et des cadavres qui se multiplient et d'un autre côté un Areva qui se porte garant de la sécurité de tous : comment cela est-il possible ? forcément Aréva triche alors pourquoi ne pas l'écrire ? Ou alors les Nigériens inventent des maladies étranges ? Comme les mineurs Français dans les mines du Limousin ?

De même, à propos des poussières, les normes internationales imposent une exposition de 1 milliSievert par an en moyenne pour la population, ce qui est vrai, par contre pour les travailleurs les normes ne sont pas de 50mSv, comme il est écrit à tort, mais de 20 mSv. Il s'agit de la fameuse CIPR 90 qui avait réduit les taux d'exposition respectivement de 5 à 1 mSv pour la population et de 50 à 20 mSv pour les travailleurs. La CIPR 90 a été reprise dans une directive de la Communauté Européenne en 1996 et intégrée dans la loi française par un décret de ?????.

Et puis même avec des mesures « honnêtes », les taux de mortalité pour d'autres raisons (paludisme, malnutrition, tuberculose, etc....) sont si élevés au Niger qu'il est facile de camoufler, ou même d'ignorer des morts par cancer qui mettent parfois 10 ans ou plus pour « s'exprimer ».

M. Kempf oublie aussi de mentionner que M. Alhacen, le président de l'ONG Aghir In'Man a déposé une demande de congés longtemps à l'avance à la Somaïr pour participer au colloque international sur la prévention des risques organisé à Lyon (France) les 1 et 2 avril 2005 au siège du Conseil Régional Rhône-Alpes. Or, M. Alhacen s'est vu refuser de prendre ses congés (conf. Site de la CRIIRAD.com). Pourtant comme le rappelait la Criirad au directeur de la Somaïr, le but de ce colloque était d'aboutir à des recommandations visant à améliorer la protection de l'environnement et des populations. Ce type d'initiative devrait être en cohérence avec les engagements d'AREVA dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. La Somaïr a invoqué des « raisons de service », alors que la demande a été faite plusieurs semaines à l'avance et qu'un autre préleveur aurait été pourtant disponible pour le remplacer la semaine pendant sa venue en France.

Décidément le Niger est comme *le Monde*, il présente toutes les qualités pour en faire un triangle des Bermudes pour les informations, mais dans un cas on est victime et dans l'autre cas, on vit de la publicité d'Aréva.